

GUIDE FFN- DOSSIER RETRAITE pour les SHN
Conditions et procédure - Décret n° 2012-1202 du 29 octobre 2012

VOUS êtes concernés par ce document si vous remplissez à minima les deux premiers critères pour une ou plusieurs des années de demande de cotisation 2012, 2013, 2014, 2015

DETAILS des conditions pour le dossier à présenter avant le 31 octobre 2016
Campagne 2016 au titre de l'année 2015 (cotisation 2015)

les 4 conditions ci-dessous sont nécessaires :

1. Etre inscrit sur la liste de haut niveau (Jeune ou Senior ou Elite ou Reconversion) voir accès sur le site du ministère en p 3 de ce document:
 - a. soit au 1^{er} Avril 2014 (session additive), soit 1^{er} Novembre 2014, soit au 1^{er} Avril 2015 (session additive)
2. Etre Agé d'au moins 20 ans sur la même période d'inscription (donc avoir au moins 20 ans entre le 1^{er} Avril 2014 et le 31 octobre 2015 / né avant le 1^{er} novembre 1995)

Conditions additionnelles (donnée personnelle)

3. Ne pas avoir cotisé 4 trimestres par an à un régime de retraite de base au titre de l'année 2015 (ou seulement partiellement, donc moins de 4 trimestres) donc les sportifs salariés à temps plein (même en CIP – contrat d'insertion professionnelle) ne sont pas éligibles
4. Revenu 2015 inférieur à 28 962 euros (75 % du plafond de la Sécurité Sociale)
Fournir la copie de l'Avis d'imposition 2016, concernant les revenus pendant l'année d'inscription 2015

Les sportifs qui ont intégré la liste des SHN au 1^{er} novembre 2015 seront concernés par la prochaine campagne.

PRESENTATION DES DOSSIERS DES ANNEES PRECEDENTES /Détails des dates p 4

2. Au titre des années précédentes (dans la limite de 2012) :

Concernant les demandes susceptibles d'être éligibles au titre des années précédentes (2012, 2013 et/ou 2014) qui n'ont pu être prises en compte lors des précédentes campagnes car incomplètes, mal renseignées ou envoyées hors délai, je vous informe que les **SHN peuvent (ré)adresser leur demande de validation des périodes d'inscription sur la liste des SHN pour 2012, 2013 et/ou 2014, accompagnée des pièces justificatives pour chaque année de demande.** Les droits à pension restent en effet acquis jusqu'à leur liquidation.

CONNAITRE votre situation d'inscription sur les listes de haut niveau et éditer une ATTESTATION

<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Liste-des-sportifs-de-haut-niveau>

RENSEIGNER un ou plusieurs critères (Image 1)

- votre nom, prénom, année de naissance, fédération de natation
- votre localisation de région de licence

Cliquer sur notre nom en surbrillance pour accéder à l'historique (Image 2)

Editer votre attestation (image 3)

Accueil du site > Pratiques Sportives > Sport Performance > Sport de haut niveau

Liste des sportifs de haut niveau

Recherche dans la liste des sportifs de haut-niveau
La localisation géographique n'est significative qu'à partir de l'année en liste 2005.

Année en liste: 2016

Nom du sportif:

Prénom du sportif:

Année de naissance: (C)

Fédération: (C)

Région: (C)

Département: (C)

Catégorie: (C)

[Lancer la recherche](#) [Effacer vos sélections](#)

Liste des sportifs de haut niveau

Il existe 1 sportif correspondant à votre recherche

Nom Prénom	Fédération	Catégorie	Date de naissance	Date de dernière inscription en liste	Classement (C)
DAVETAS	Fédération Française de Natation	Elite	06/08/1992	01/04/2014	

[Effacer une autre sélection](#)

Liste des sportifs de haut niveau

[Editer une attestation](#)

IDENTITÉ

AS/COOP/01: 450643

Identifiant: 12345678 Sexe: F

Né(e) le: 01/04/2000

LISTE

Fédération: Fédération Française de Natation Discipline: Natation

Catégorie: Elite Début: 01/11/2015 - Fin: 31/10/2017

Club: FFN 75016 PARIS ILE-DE-FRANCE

Justification Elite: Be CM Duo ou Ballet

HISTORIQUE EN LISTE

Catégorie	Du	Au	Fédération
Elite	01/11/2014	31/10/2015	NATATION
Elite	01/04/2014	31/10/2014	NATATION
Senior	01/11/2013	31/03/2014	NATATION
Senior	01/11/2012	31/10/2013	NATATION

Connaître votre situation de cotisation à la retraite

- Créer votre espace personnel sur le site de la CNAV : <https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/accueil>
- ⚠️ conserver bien votre identifiant et votre mot de passe
- Préparer votre Numéro de Sécurité Sociale, votre date et lieu de naissance
- Vous pourrez éditer un relevé de situation.

UN ACCÈS SIMPLE ET SÉCURISÉ

Vos services en ligne sont gratuits, personnalisés et sécurisés. Pour en bénéficier, il suffit d'ouvrir votre espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr. Rien de plus simple !

JE CRÉE MON ESPACE PERSONNEL

Les informations contenues dans votre espace personnel sont sécurisées.

Accueil > Mes Services

<p>Consulter mon relevé de carrière</p> <p>Mon relevé de carrière tous régimes</p>	<p>Mettre à jour mon relevé de carrière</p> <p>Régulariser mon relevé de carrière</p>	<p>Connaître l'âge et le montant de ma retraite</p> <p>Calculer mon âge de départ à la retraite</p>	<p>Etre accompagnée dans mes démarches suite au décès d'un proche</p> <p>Suivre ma demande en cours</p>
<p>Mon relevé de carrière</p>	<p>Déclarer mes trimestres de majoration pour enfants</p> <p>Suivre ma demande en cours</p>	<p>Simuler le montant de ma retraite avec M@rei</p> <p>Estimer mes droits à la retraite anticipée</p>	<p>Estimer le montant de ma retraite tous régimes confondus</p>

DETAIL des dates pour chaque année de demande de 2012 à 2015

Présenter le dossier au titre de l'année 2012,

les 4 conditions ci-dessous sont nécessaires :

1. Etre inscrit sur la liste de haut niveau (Jeune ou Senior ou Elite ou Reconversion) :
 - o soit au 1^{er} Avril 2011 (session additive), soit 1^{er} Novembre 2011, soit au 1^{er} Avril 2012 (session additive),
2. Etre agé d'au moins 20 ans sur la même période d'inscription (donc avoir au moins 20 ans entre le 1^{er} Avril 2011 et le 31 octobre 2012 / né avant le 1^{er} novembre 1992)

Conditions additionnelles (donnée personnelle)

3. Ne pas avoir cotisé 4 trimestres par an à un régime de retraite de base au titre de l'année 2014 (ou seulement partiellement, donc moins de 4 trimestres) donc les sportifs salariés à temps plein (même en CIP – contrat d'insertion professionnelle) ne sont pas éligibles
4. Revenu inférieur à . 27 279 euros (75 % du plafond de la Sécurité Sociale - copie de l'Avis d'imposition sur les revenus de l'année d'inscription à fournir /avis d'imposition 2013 concernant les revenus 2012)

Présenter le dossier au titre de l'année 2013,

les 4 conditions ci-dessous sont nécessaires :

1. Etre inscrit sur la liste de haut niveau (Jeune ou Senior ou Elite ou Reconversion) :
 - a. soit au 1^{er} Avril 2012 (session additive), soit 1^{er} Novembre 2012, soit au 1^{er} Avril 2013 (session additive),
2. Etre Agé d'au moins 20 ans sur la même période d'inscription (donc avoir au moins 20 ans entre le 1^{er} Avril 2012 et le 31 octobre 2013 / né avant le 1^{er} novembre 1993)

Condition additionnelle (donnée personnelle)

3. Ne pas avoir cotisé 4 trimestres par an à un régime de retraite de base au titre de l'année 2014 (ou seulement partiellement, donc moins de 4 trimestres) donc les sportifs salariés à temps plein (même en CIP – contrat d'insertion professionnelle) ne sont pas éligibles
4. Revenu inférieur à 27 774 euros (75 % du plafond de la Sécurité Sociale - copie de l'Avis d'imposition sur les revenus de l'année d'inscription à fournir /avis d'imposition 2014 concernant les revenus 2013)

Présenter le dossier au titre de l'année 2014,

les 4 conditions ci-dessous sont nécessaires :

Etre inscrit sur la liste de haut niveau (Jeune ou Senior ou Elite ou Reconversion) :

- o soit au 1^{er} Avril 2013 (session additive), soit 1^{er} Novembre 2013, soit au 1^{er} Avril 2014 (session additive),
2. Etre Agé d'au moins 20 ans sur la même période d'inscription (donc avoir au moins 20 ans entre le 1^{er} Avril 2013 et le 31 octobre 2014 / né avant le 1^{er} novembre 1994)

Condition additionnelle (donnée personnelle)

3. Ne pas avoir cotisé 4 trimestres par an à un régime de retraite de base au titre de l'année 2014 (ou seulement partiellement, donc moins de 4 trimestres) donc les sportifs salariés à temps plein (même en CIP – contrat d'insertion professionnelle) ne sont pas éligibles
4. Revenu inférieur à 28 161 euros (75 % du plafond de la Sécurité Sociale - copie de l'Avis d'imposition sur les revenus de l'année d'inscription à fournir /avis d'imposition 2015 concernant les revenus 2014)